

Strasbourg, le 27 AVR. 2026

Le préfet de la région Grand Est,  
préfet de la zone de défense et de  
sécurité Est, préfet du Bas-Rhin

Le recteur de la région académique  
Grand Est, recteur de l'académie de  
Nancy-Metz, chancelier des  
universités

à

Mesdames et Messieurs les référents  
des têtes de cordées

Objet : Appel à projets régional 2026-2027 cordées de la réussite

Conformément à l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020, des évolutions majeures ont été conduites dans la mise en œuvre des cordées de la réussite en région Grand Est.

Le nombre des cordées est aujourd'hui de 62, et près de 11 000 élèves sont inscrits dans ce dispositif. 1,6 millions d'euros ont été consacrés au déploiement des actions.

Les cordées sont désormais portées par une plus grande diversité de partenaires : les lycées (avec CPGE et STS), les universités, avec un investissement conséquent des IUT, les écoles d'ingénieurs et de commerce, mais aussi des associations, les écoles de la fonction publique ou des établissements dépendants des ministères de la santé et de la culture.

Les élèves des établissements encordés peuvent ainsi bénéficier d'un large panel d'actions et découvrir des formations très diversifiées.

**De façon générale le dispositif est mieux connu, mieux compris et mieux accompagné.**

Pour l'année 2026-2027, ces avancées peuvent encore être consolidées.

Dans le cadre du développement des actions en faveur de l'égalité des chances, il convient d'accorder une attention particulière aux publics les plus éloignés de l'enseignement supérieur. Cela concerne notamment les élèves issus des **quartiers prioritaires de la politique de la ville, en particulier dans les territoires couverts par les cités éducatives, ceux des territoires ruraux isolés** ainsi que

les lycéens de la voie professionnelle. L'égalité entre les filles et les garçons demeure par ailleurs un objectif permanent de notre action.

L'accent sera également porté sur la mise en œuvre du tutorat par les établissements têtes de cordées conformément à la charte des cordées de la réussite.

En lien avec la dynamique de valorisation de la voie professionnelle et au regard des objectifs portés par sa transformation engagée depuis 2018 et renforcée dès 2023, notamment à travers une classe de terminale repensée, il est essentiel d'encourager les élèves, dès la 2<sup>nd</sup>e professionnelle, à construire une ambition de poursuite d'études.

Il s'agit de mieux les préparer à leur réussite dans l'enseignement supérieur, lorsqu'ils choisissent cette voie de manière légitime et éclairée.

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de renforcer la **part des élèves de la voie professionnelle** parmi les bénéficiaires des cordées de la réussite. Ce renforcement doit s'accompagner d'actions concrètes permettant de lever les freins à l'orientation et à l'auto-censure, en particulier en offrant une réelle ouverture sur la diversité des modalités de formations post-bac.

Certains axes méritent une attention accrue. Il convient notamment de rendre plus explicite, auprès des **familles** des élèves encordés, le sens et les apports de l'accompagnement à l'orientation proposé, qui vient compléter le travail mené auprès de l'ensemble des élèves. Par ailleurs, les actions conduites devront **s'articuler étroitement avec les dispositifs existants, notamment dans les domaines culturel et artistique.**

Une attention particulière sera portée à la qualité de la **co-construction** des projets avec les établissements partenaires, ainsi qu'aux modalités de **suivi et d'évaluation** mises en place, pour en apprécier les effets. À ce titre, la région académique Grand Est s'inscrit dans une démarche d'évaluation scientifique, conduite par une équipe de chercheurs, portant sur les impacts des cordées sur les trajectoires des élèves.

Les têtes de cordées s'engagent à favoriser le réseau avec les autres têtes de cordées. Elles garantissent dorénavant l'ouverture à d'autres formations que les leurs. Cette démarche vise à assurer un réel élargissement des horizons des élèves sur les parcours de l'enseignement supérieur, sans démarche de recrutement, et à favoriser des encordements simples, lisibles et efficaces, et donc à limiter le multi-encordement.

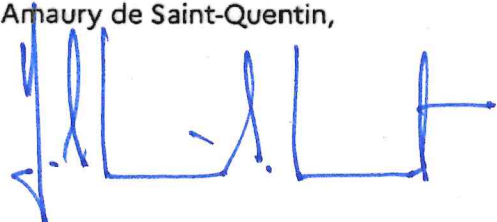
Vous êtes invités à porter une attention particulière à ces préconisations dans votre réponse à l'appel à projets. La commission régionale y sera attentive lors de l'examen des dossiers, notamment pour la validation des cordées et l'attribution des financements,

Vous êtes également invités à intégrer à votre réponse un bilan à réaliser en lien avec les établissements sources d'ici la fin de l'année scolaire, afin de tenir compte ces recommandations.

Vous trouverez en pièces jointes, tous les documents opérationnels relatifs à l'appel à projets régional 2026-2027.

Le préfet

Anaury de Saint-Quentin,



Le recteur de la région académique

Pierre-François Mourier,

